

Dr. Anton Strittmatter

Organisationsentwicklung für Schulen, Beratungen, Kurse, Gutachten
J. Stämpfli-Str. 6, 2502 Biel-Bienne, Tel. 032 341 55 01, Fax 032 341 48 01
E-Mail: a.strittmatter@ch.inter.net

*Traduction de travail rapide
Le texte allemand fait foi*

Expertise du PER, version 1

Le mandat pour l'expertise porte sur trois points essentiels :

1. Etude sur la cohérence de la structure et de l'organisation du PER
2. Etude sur la cohérence des articulations entre les différentes parties du PER
3. Etude de l'appropriation du PER par les enseignants.

Ces trois aspects ne peuvent pas être discutés indépendamment l'un de l'autre : il y aura donc des chevauchements. En outre, dans le bilan que je tire pour conclure l'expertise, je poserai une question complémentaire encore : celle de savoir dans quelle mesure ce plan d'étude permet de garantir le pilotage du système scolaire de manière à atteindre les objectifs d'apprentissage les plus importants, respectivement ce qu'il faudrait entreprendre encore, au-delà du plan d'étude cadre lui-même, pour garantir sa mise en œuvre.

Il a été convenu que je rédigerais cette expertise en allemand.

Les éléments suivants ont servi de cadre de référence pour l'expertise :

- Les expériences de l'auteur avec les différents projets de plan d'étude en Suisse alémanique (conduite du développement du plan d'étude pour la Suisse centrale 1976-1987, conseiller pour les projets de plans d'étude Zurich et Berne dans les années quatre-vingts) et sur le plan national (conseiller pour le développement du plan d'étude cadre pour les écoles de maturité) ;
- Les résultats de recherches sur l'intégration et la mise en pratique de la dernière génération de plans d'étude dans plusieurs cantons alémaniques (évaluations cantonales, comme par exemple les études Künzli, Bär etc. réalisées dans le cadre du PNR 33).
- Etudes collectives se basant sur des expériences internationales et sur l'idée d'évaluation (modèles de compétence, standards etc.)
- Réflexions actuelles en rapport avec le projet de base pour le plan d'étude alémanique.

Impression générale

L'ouvrage tel que présenté force le respect. Le "détour" par le PECARO semble s'avérer payant : le PER n'aurait sans doute pas pu être présenté d'entrée avec cette qualité-là. On peut cautionner la diffusion de ce concept dans les écoles pour sa mise en pratique par les enseignantes et les enseignants. Un accompagnement de proximité au moment de la mise en

pratique permettra de cerner et de corriger au fur et à mesure les imperfections et les incertitudes qui subsistent au niveau de la "praticabilité" bien mieux que ne le feraient de longues discussions dans les bureaux et les salles de séance. Une importance centrale pour la bonne réussite de l'opération reviendra en outre aux instruments et aux structures de conduite qui soutiennent le plan d'étude.

1. La cohérence de la structure et de l'organisation du PER

Le choix des textes et par conséquent l'articulation structurelle interne d'un plan d'étude est donné par les réponses aux trois questions suivantes :

- 1. Quelle langue faut-il utiliser pour rédiger un mandat confié aux écoles, respectivement aux enseignants ?** Le plan d'étude est en premier lieu un document servant à donner un mandat. Cela paraît simple mais dans la pratique scolaire les choses sont plus complexes. En effet, dans le contexte du fonctionnement de l'école, il faut différencier la manière de donner le mandat : le plan d'étude s'adresse-t-il aux écoles/directions d'école (comme dans plusieurs autres pays) ou directement aux enseignants ? Et s'il s'adresse directement à chaque enseignant individuellement : quelle est l'image que l'on se fait des mandataires ? Le mandat s'adresse-t-il plutôt à des professionnels qui comprendront, interpréteront et mettront en oeuvre plus ou moins de la même manière un mandat général clair ? Ou s'adresse-t-il à de petits employés peu professionnels et peu habiles à qui il faut expliquer en détail ce qu'ils doivent faire ? La langue choisie pour confier un mandat trahit l'image que l'on se fait de professionnalisme du personnel de l'entreprise. S'y ajoute que le mandat moderne confié à l'école consiste en des attentes à l'égard des effets de la formation, respectivement des effets de l'apprentissage sur les élèves. Or chaque description d'attentes à l'égard des résultats de la formation scolaire doit prendre en considération la scolarisation différente et le potentiel différent de ces milliers d'élèves. Cela impliquera forcément que l'on fasse des différenciations dans le mandat, dans le sens par exemple qu'il faudra faire la distinction entre les exigences minimales à l'égard des résultats pour tous les élèves et celles plus élevées pour des groupes aux potentialités différentes.
- 2. Combien de "rajouts" faut-il pour une bonne compréhension du mandat et pour sa mise en oeuvre harmonisée ?** La réponse à cette question est étroitement liée à celle de la première question mais englobe d'autres points de vue encore. L'école publique a pour mission de veiller à une certaine égalité des chances, c'est-à-dire de garantir que les élèves puissent bénéficier d'une offre comparable dans toutes les écoles du canton. Cela implique obligatoirement, à cause de l'hétérogénéité des interprétations actuelles de mandats, que l'on formule des aides à la compréhension et des informations dans le mandat pour permettre sa mise en oeuvre relativement uniformisée. Outre la question de l'appréciation du degré de professionnalisme du personnel, les aspects relatifs au confort jouent également un rôle dans ce contexte : dans quelle mesure tous les enseignants (également les plus professionnels) doivent-ils réinventer chacun la roue pour mettre en oeuvre un mandat, ou dans quelle mesure

une prestation de service permettant de décharger et soutenir le personnel enseignant est-elle indiquée ?

3. **De combien d'éléments légitimants, respectivement de quels éléments légitimants le plan d'étude a-t-il besoin ?** Le plan d'étude de l'école publique est un document politique. Dans une société démocratique pluraliste les mandats de formation donnés aux écoles ne sont pas évidents. Le pluralisme des valeurs sociétales fait que l'on a des idées différentes de ce que doit être un mandat de formation. C'est pourquoi il serait utile d'étayer le plan d'étude par des éléments qui le justifient et le légitiment. Dans ce contexte se pose alors immédiatement la question des destinataires : de quelle interprétation et de quelle justification les enseignants ont-ils besoin, de quels énoncés "légitimants" les parents, les autorités, les partis politiques ont-ils besoin ?

Le PER lui-même est bien sûr déjà un amalgame de ces intérêts au niveau des sortes de textes choisis. J'ose avancer ici les **thèses** suivantes :

- Tous les éléments structurels du plan d'étude font du sens pour chacun des intérêts évoqués plus haut.
- Du point de vue pratique, il ne manque rien.
- Au niveau de la légitimation, le plan d'étude ne donne pas de véritables justifications quant au choix qui a été fait des objectifs d'apprentissage, des valeurs et des points forts. Mais si l'on voulait les fournir, il faudrait rédiger un compendium politique, éthique, sociologique, pédagogique que personne ne lirait au bout du compte. Les éléments légitimants servent exclusivement à la légitimation interne à l'intérieur des parties du plan d'étude.
- Le mandat général, sous la forme de la „Déclaration ... relative aux finalités et objectifs de l'École publique, du 30 janvier 2003“ avec les finalités, objectifs, principes et lignes d'action, ainsi que la description des capacités transversales sont suffisants. L'acceptation d'idées directrices générales en matière de politique éducative et de pédagogie par le corps enseignant est plutôt faible. Cela ne tient pas seulement à la langue relativement abstraite de ce genre de chapitres mais aussi à leur caractère souvent par trop idéaliste. Ce que l'on promet (ou conjure ?) par exemple dans les "lignes d'action", le corps enseignant "expérimenté" le vit et le ressent tout au plus comme très difficilement faisable, et donc le perçoit comme n'étant pas vraiment sérieux. Si le point 3.2 par exemple était vraiment dit sérieusement, il y a longtemps qu'il aurait fallu réorganiser le système scolaire de fond en comble ; avec un système de classes par année scolaire, avec un taux d'encadrement de moins de 2.0 par classe et avec plus de 24 leçons obligatoires, cela n'est pas réalisable. Ou dit plus crûment : on lit ces phrases, on y "reconnaît" la déclamation naïve et bien pensante habituelle, et on s'en détourne.
- A mon avis, les éléments structurels de la description des différentes disciplines sont en tous points pertinents. Les textes liminaires des différentes "préoccupations", donc la liste des objectifs d'apprentissages essentiels est extrêmement importante en tant que formulation de la cible du mandat, avant que l'on ne se perde dans les détails plus loin. La division en trois cycles avec d'éventuels "sous-cycles" me paraît également très bien pensée, surtout la différenciation des textes par l'utilisation de

caractères gras pour souligner "les apprentissages particulièrement importants". Le pilotage des obligations est ensuite très bien complété par la colonne "attentes fondamentales". Les indications pédagogiques ainsi que celles relatives aux ressources nécessaires sont également pertinentes.

- Toutefois les attentes à l'égard des "obligations" ne sont pas un sujet définitivement clarifié dans ce plan d'étude non plus. L'expérience avec les plans d'études précédents nous a appris qu'une partie des enseignants interprètent un objectif d'apprentissage "obligatoire" comme "doit être traité", d'autres comme "doit être atteint par tous les élèves", d'autres encore comme "il faut offrir une opportunité sérieuse pour apprendre cela" ou encore "le gros de la classe doit maîtriser cela suffisamment bien". Avec les "attentes fondamentales", ce plan d'étude fait tout de même un pas de plus que les plans d'étude précédents. Il s'agira d'observer si et comment les objectifs d'apprentissage signalés en caractères gras et les attentes fondamentales pourront s'imposer dans la pratique. Cela dépendra non seulement du plan d'étude lui-même mais aussi et surtout de la combinaison des différents éléments de pilotage, telle qu'elle se mettra réellement en place en pratique. Cf. également le chapitre 4 à ce sujet

2. La cohérence des articulations entre les différentes parties du PER

La cohérence *fondamentale* de la construction des contenus à l'intérieur des différentes disciplines dépasse le cadre de cette expertise et devrait être évaluée par discipline par des experts de la discipline.

La cohérence de l'utilisation des sortes de textes (ndlr. "Textsorten" en allemand) au travers de toutes les disciplines est étonnamment bonne. On sait par expérience que les groupes d'auteurs didacticiens ont tendance à développer une grande indépendance dans la manière de parler de leur discipline et des objectifs d'apprentissage, ce qui va s'exprimer ensuite dans le pire des cas par des textes conçus de manière différente pour chacune des disciplines, et prêter l'utilisation du plan d'étude par les enseignants appelés à enseigner plusieurs disciplines. La direction de projet semble avoir réussi à "dompter" cette dynamique, en veillant que la manière de décrire les disciplines soit relativement unifiée. On trouve bien sûr des différences entre les langues et les sciences exactes, mais elles me paraissent acceptables. En insistant sur une plus grande uniformisation, on risquerait très vite de négliger les spécificités de l'enseignement et de l'apprentissage dans les différents domaines de compétences, ce qui serait tout aussi préjudiciable qu'une hétérogénéité des formes d'expression dans les différentes disciplines.

Il y a toutefois *quelques "écarts" à la règle dans la rédaction et la présentation de textes* : je conseillerais d'y regarder de plus près ensemble avec le corps enseignant au moment de l'implémentation du plan d'étude. La question est de savoir si le corps enseignant assimilera sans problème ces différences ou si les irritations exigeront des améliorations. On ne comprend par exemple pas très bien pourquoi dans le domaine disciplinaire "Citoyenneté et problèmes de société" on a abandonné la structure dans plusieurs domaines partiels. On pourrait citer d'autres particularités encore, comme par exemple dans

"éducation nutritionnelle", "musique" (où on a renoncé aux progressions) ou encore dans certains domaines partiels des sciences naturelles. Les responsables du plan d'étude le savent sans doute très bien et n'ont pas besoin de cette expertise pour cela. En résumé, je conseille de bien observer comment ces écarts seront tolérés dans la pratique et d'obliger ensuite les auteurs didacticiens à davantage de discipline formelle, comme le veut la structure du plan d'étude. Logiquement on ne peut en effet guère justifier ces écarts.

Les liens dans les différents domaines disciplinaires vers d'autres domaines disciplinaires sont de grande utilité. On s'aperçoit toutefois que la fréquence des liens transversaux tout comme celle des *indications pédagogiques* (dans la colonne y relative) ainsi que la catégorie "*ressources à réaliser*" ne sont *pas vraiment équilibrées* et parfois même *un peu aléatoires* dans certaines parties. Les premières expériences qui seront faites en pratique à ce niveau devraient permettre ensuite d'apporter les améliorations nécessaires au moment de la mise à jour du plan d'étude.

Une autre question qui ne semble pas encore tout à fait résolue dans le PER est celle de la place et de l'importance qui reviendront aux capacités transversales d'une part et aux domaines qui figurent dans la PER sous "Formation générale" d'autre part.

La seule chance pour les capacités transversales de s'imposer comme mandats de formation contraignants est qu'elles soient intégrées de manière organique dans les plans d'étude des disciplines, pour jouer ensuite un rôle significatif dans l'évaluation des résultats, c'est-à-dire dès que des instruments diagnostiques sont à disposition et qu'ils sont appliqués.

Dans les domaines de la formation générale, on est frappé tout d'abord de voir qu'ils sont structurés de manière différente. Seul MITIC fait état d'attentes fondamentales. Ce n'est pas logique et risque à la rigueur de déprécier les autres domaines où l'on y a renoncé. Il est bien sûr difficile de formuler et de structurer de la même manière des domaines où il s'agit en premier lieu d'attitudes et les domaines comme par exemple les mathématiques. Mais on comprend difficilement pourquoi la structure habituelle ne pourrait pas être utilisée ici aussi. "Les objectifs particuliers visés" signalés par des champs grisés semblent apparemment viser le même but que "les attentes fondamentales". Pourquoi faut-il deux notions différentes ?

3. L'appropriation du PER par les enseignants

Les évaluations faites jusqu'ici de l'utilisation des plans d'étude révèlent des résultats plutôt décevants pour ce type de *classeurs de quatre cents pages*. Plus des deux tiers des enseignants disent qu'ils n'utilisent que très peu le plan d'étude pour organiser leur enseignement et qu'ils se basent davantage sur les moyens d'enseignement, les tests etc. Comme raison, ils indiquent que les plans d'étude sont surchargés et qu'il est trop compliqué de "naviguer" dans cette complexité de textes conçus de manière différente. Il faut attendre de voir si la situation s'améliore grâce à la *version informatisée*. Les facilités de recherche, les liens ainsi que les "goodies" (liens directs vers des ressources et des instruments) offerts par cette version constituent certainement une chance ici. Les problèmes d'utilisation des versions

informatiques résident dans la moins bonne vue d'ensemble (vision toujours partielle sur l'écran) et le manque d'habitude, respectivement les habitudes des utilisateurs.

On peut raisonnablement supposer qu'une combinaison intelligente de la version papier et de la version informatisée permettra d'induire une utilisation optimale.

On entend souvent dire en guise d'excuse et de "consolation" que le fait d'ignorer le plan d'étude ne constitue en soi pas un grand problème puisque les enseignants se basent sur les moyens d'enseignement qui sont censés "traduire" fidèlement le plan d'étude. En y regardant de plus près, cet argument se révèle illusoire. En effet, pratiquement toutes les enquêtes sur la manière d'utiliser les moyens d'enseignement par le corps enseignant ont révélé que même les moyens qui se présentent sous forme de cours sont utilisés de façon très différente par les enseignants. La tentation est grande de ne pas trop prendre au sérieux le plan d'étude et de se baser sur l'utilisation subjective de moyens d'enseignement : c'est ce qui se produit lorsque deux intérêts se rejoignent en une alliance peu orthodoxe : d'une part l'intérêt compréhensible et légitime de vouloir juguler la complexité, d'autre part l'attitude de refus non professionnelle à l'égard d'obligations imposées.

La question-clé posée aux décideurs maintenant est de savoir si l'on veut vraiment faire de ce plan d'étude un instrument de pilotage essentiel et contraignant pour le travail du corps enseignant ou s'il doit servir uniquement de base académique pour la légitimation de moyens d'enseignement, de tests etc. L'intention des autorités responsables du plan d'étude est clairement formulée dans le PER : ce plan d'étude est un mandat destiné aux écoles, respectivement aux professionnels de l'enseignement. Les chances de voir ce message aboutir dans les écoles ne sont en principe pas plus grandes que pour les plans d'étude précédents. Il faut donc se demander ce qu'il conviendrait de faire pour que le plan d'étude devienne un instrument essentiel de pilotage non seulement du système mais également du travail d'enseignement et de formation des enseignants.

Toujours est-il que ce plan d'étude fait davantage pour inciter les destinataires à l'utiliser que ne le faisaient les plans d'études précédents: par les nouveaux éléments qui donnent une meilleure visibilité des progressions dans le développement de compétences, par une plus grande contrainte dans la combinaison des objectifs d'apprentissages en caractères gras et des attentes fondamentales, par les liens très utiles à l'intérieur du plan d'étude ainsi que par les instruments et les documents de soutien etc. avant tout dans la version électronique. Un plus également pour la facilité d'utilisation: la double version papier et électronique. Comme *frein* à l'acceptation du plan d'étude dans sa qualité d'instrument de pilotage au quotidien, on peut évoquer son volume, sa complexité (la multiplicité des sortes de textes), sa langue uniformisée (qui ne correspond pas à la langue habituelle de beaucoup d'enseignants, du moins dans certaines parties et en tout cas pas pour le début) et aussi la manière finalement quand même un peu diffuse de signaler les éléments contraignants.

4. Bilan : Conditions pour la bonne réussite d'un plan d'étude perçu à la fois comme un véritable instrument de pilotage et une aide et un soutien efficaces

L'évaluation d'expériences réalisées au niveau international (cf. l'expertise Oelkers/Reusser) montre que les conditions suivantes sont nécessaires pour la bonne réussite du pilotage du système par le plan d'étude :

- Le plan d'étude a un volume réduit, il cible les mandats-clés, sa lecture est aisée, il signale clairement les éléments contraignants.
- Il communique clairement ce que recouvrent les éléments contraignants : la part des élèves qui doivent avoir appris quoi à quel moment, où il y a obligation d'accomplir quelque chose et où il y a obligation de fournir des efforts, et ce qui se passe concrètement lorsque, pour une raison ou une autre, les attentes n'ont pas pu être respectées.
- La mise en oeuvre des mandats du plan d'étude est soutenue par des moyens d'enseignement cohérents et des instruments diagnostiques.
- La mise en oeuvre correcte, respectivement l'interprétation fidèle du plan d'étude est soutenue par une formation de haut niveau des enseignants (en règle générale au niveau d'un master).
- La bonne interprétation et la bonne mise en oeuvre du plan d'étude sont soutenues par des discussions intenses, favorisant la cohérence, entre les enseignants de l'école, respectivement entre ceux-ci et les autres professionnels participant au travail d'enseignement et les parents. La mise en discussion de ce thème et la conduite des discussions font partie du mandat des directeurs d'école.
- Les enseignants sont formés pour ces discussions de planification, tout comme pour la préparation et le suivi individualisés de l'enseignement exigés par le système des compétences et des standards, pour l'utilisation des instruments diagnostiques etc. Une part suffisante et "protégée" de temps de travail leur sera accordée dans ce but.
- La mise en oeuvre est soutenue par l'autorité de surveillance de l'école qui est attentive à ce que le plan d'étude soit appliqué fidèlement et qui intervient lorsqu'elle constate des écarts, respectivement lorsque le plan d'étude lui paraît être manifestement ignoré.

Une partie de ces exigences est déjà remplie ou pourra être renforcée ou introduite au cours de ces prochaines années. Pour d'autres encore, nous en sommes encore relativement éloignés. Il n'a pas encore été possible de réduire le plan d'étude à un plan d'étude concentré sur l'essentiel (sans doute pour de bonnes raisons). D'où la nécessité de se concentrer d'autant plus fortement sur les autres conditions de réussite. Un élément-clé est sans doute la mise en place de "gardiens" du plan d'étude, soit de chargés de mission spécialement chargés de cette tâche. Si la mise en oeuvre est constituée par le simple envoi de la version papier du plan d'étude aux enseignants, les pronostics de réussite ne sont pas bons. Il devrait être possible d'établir le plan d'étude comme un élément central d'information dans la "salle des maîtres"; pour cela, il faut un mandat et une autorisation pour des personnes spécialement chargées de cette tâche. Pour ces quinze à vingt années à venir, il semble également important de mettre l'accent sur le développement

des écoles et la formation continue des enseignants. Ici aussi, il faut être conscient que la très haute qualité des auteurs des plans d'étude des disciplines ne correspond pas partout à la qualification de la majorité du corps enseignant. Il faut garder cette différence à l'esprit pour la réduire pas à pas.

Enfin, un autre élément clé est à prendre en considération encore : celui de la situation professionnelle des enseignants : combien de temps faut-il compter et réserver à l'avenir pour la planification, les discussions et l'évaluation de l'enseignement de manière à garantir une mise en œuvre sérieuse du plan d'étude ? Quelles répercussions cela aura-t-il sur le calcul du nombre d'heures d'enseignement obligatoires ?

Dans l'ensemble, le PER trace une nouvelle voie intéressante et bonne. Au niveau du contenu, il pourra être complété encore par les modèles de compétence et les standards de base de HarmoS. Mais l'investissement dans les conditions de réussite évoquées plus haut est plus important encore. Avec leur concordat et leurs structures de travail communes, les cantons romands ont d'ores et déjà créé un ensemble de conditions remarquables pour assurer la conduite et le suivi d'un plan d'étude. Il est important de créer sur cette base une sorte de "agence de plans d'étude" autorisée, chargée non seulement de l'évaluation et du suivi du plan d'étude mais aussi d'imposer une discipline pour la création et la certification de moyens d'enseignement, la création d'instruments diagnostiques pour le corps enseignant, la politique de la formation de base et continue des enseignants et la mise en place de monitorings du système basés sur des tests. Si le jeu d'ensemble de tous ces éléments se met bien en place, ce PER, avec ses forces et avec ses faiblesses, deviendra hautement rentable.

Biel/Bienne, 3 juin 2008

sig. Dr. Anton Strittmatter